

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/687 21 juillet 2005

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

564ème séance plénière

PC Journal No 564, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 687 MODALITES D'ORGANISATION ET CALENDRIER INDICATIF DES CONSULTATIONS DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision No 16/04 du Conseil ministériel en date du 7 décembre 2004,

Tenant compte du rapport du Groupe de personnes éminentes sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE (CIO.GAL/100/05 du 27 juin 2005),

Décide de tenir les consultations de haut niveau de l'OSCE à Vienne les 12 et 13 septembre 2005 ;

Adopte les modalités d'organisation et le calendrier indicatif des consultations de haut niveau de l'OSCE, tels qu'ils figurent en annexe.

I. Modalités d'organisation

Il est stipulé dans la Décision No 16/04 relative à la création d'un groupe de personnes éminentes sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, qui a été adoptée lors de la douzième Réunion du Conseil ministériel tenue à Sofia, que les consultations spéciales de haut niveau de l'OSCE auront lieu à la suite de la présentation du rapport du Groupe de personnes éminentes. Lors de ces consultations, il sera procédé à l'examen du rapport du Groupe et d'autres contributions éventuelles, présentées de préférence à l'avance ; leurs conclusions et recommandations seront adressées par l'intermédiaire du Conseil permanent à la Réunion du Conseil ministériel de 2005 en vue de prendre les mesures appropriées.

Les consultations de haut niveau de l'OSCE se tiendront dans la Neuer Saal de la Hofburg. Des locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants sur demande préalable.

Les Etats participants sont encouragés à se faire représenter à un niveau élevé, de préférence par de hauts responsables des capitales.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les institutions de l'OSCE seront invitées à participer aux consultations de haut niveau de l'OSCE. Les partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération seront invités à participer à la séance de clôture.

Les délégations des Etats participants disposeront chacune d'un total de quatre sièges, dont un à la table. L'Union européenne (UE) disposera d'un siège à côté de l'Etat participant assumant la présidence de l'UE.

Des sièges en nombre limité seront réservés pour le Secrétariat et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE ainsi que pour ses institutions et ses partenaires pour la coopération.

L'interprétation sera assurée dans les six langues de travail de l'OSCE.

Les consultations de haut niveau seront menées dans le cadre de séances, comme précisé dans le calendrier indicatif. La séance d'ouverture vise à définir le cadre d'un débat de fond, ciblé et interactif lors des séances de travail. Les listes de sujets subsidiaires attribués aux séances de travail ont été élaborées pour systématiser et cibler les consultations et ne sont en aucune manière exhaustives ou limitatives.

Les Etats participants sont encouragés à prendre part à un débat interactif ; les interventions lors des séances de travail devraient par conséquent être aussi concises que possible et ne pas dépasser cinq minutes. Dans le cas de contributions dépassant les cinq minutes prescrites, les délégations sont encouragées à diffuser des textes par écrit à l'avance.

Le document exposant les conceptions de la présidence rendra compte des débats et notamment des vues, des recommandations et des conclusions concernant des activités appropriées de suivi.

II. Calendrier indicatif

Lundi 12 septembre 2005

10 heures – 10 h 15 **Séance d'ouverture**

Déclaration d'ouverture du Représentant du Président en exercice Déclaration du Secrétaire général de l'OSCE

10 h 30 – 13 heures **Objectif et priorités**

Président : Représentant de la présidence

Questions pouvant notamment être traitées dans le cadre de cette séance :

- Objectif et priorités communs
- Position de l'OSCE dans l'architecture européenne de sécurité
- Identité et profil
- Transdimensionnalité, approche globale de la sécurité
- Complémentarité avec d'autres acteurs internationaux
- Coopération avec les Etats et les acteurs non étatiques

13 heures – 15 heures Pause déjeuner

15 heures – 18 heures Structures, procédures et pratiques

Président : Représentant de la Belgique

Questions pouvant notamment être traitées dans le cadre de cette séance :

- Processus consultatifs et décisionnels (organes de décision et leurs organes subsidiaires)
- Clarification des rôles du Président en exercice et du Secrétaire général
- Le Secrétariat
- Les institutions

18 heures Réception donnée par la présidence

Mardi 13 septembre 2005

10 heures – 13 heures Structures, procédures et pratiques

Président : Représentant de la Bulgarie

Questions pouvant notamment être traitées dans le cadre de cette séance :

Opérations de terrain de l'OSCE

Fonctionnement de l'OSCE dans les trois dimensions

– Dimension politico-militaire

– Dimension économique et environnementale

Dimension humaine

Capacités opérationnelles de l'OSCE

13 heures – 15 heures Pause déjeuner

15 heures – 17 heures **Séance de clôture**

Président : Représentant de la présidence

Mesures à prendre à l'avenir